Image not found or type unknown

Séparation partage des biens

Par **Nicoriane**, le **22/05/2008** à **12:38**

Nous sommes en instance de séparation.
Avant notre mariage , mon mari a acheté un appartement sur plan en 1987. Il a produit un apport de 120 000Frs. Nous nous sommes mariés en 1989, sans contrat de mariage. Les mensualités du crédit ont commencé à être remboursées par mon mari en janv 1990. Je déposait tous les mois la même somme sur un compte d'épargne. L'appartement a été vendu en 1992, et l'argent réinvestie dans l'achat d'un pavillon, achat conjoint.
Aujourd'hui le pavillon est estimé à 310 000€. Mon mari me demande de déduire de ma part, la somme de son apport réévalué au taux d'aujourd'hui.
Est-il dans son droit de récupérer cet apport, si oui, ne lui dois-je pas que la moitié de cette somme du fait qu'il la récupère pour moitié dans sa part du pavillon?. Merci de votre réponse.

Par **Visiteur**, le **22/05/2008** à **18:41**

Bon soir,
C'est à peu près cela. En réalité, c'est la communauté qui lui dit récompense et comme la communauté c'est 50/50, cela revient à dire la moitié.

Votre avocat va vous aider à établir le calcul actualisé.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés